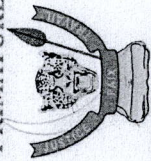


REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
PRIMATURE



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP
Transparence - Equité - Probité

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 060/2023

A LA SOCIETE GROUPE SAVE

Après avoir reçu le Contrat n° AON/MT/CNSSAP/CM/SMG/2022/001-L1, conclu avec la CNSSAP, pour un montant total hors taxe de francs congolais un milliard cinquante-neuf millions quatre cent quatre mille huit cent quatre-vingt-six, vingt un centimes (CDF 1 059 404 886,21) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant, soit francs congolais sept millions quatre cent quinze mille huit cent trente-quatre, vingt centimes (CDF 7 415 834,20).

Fait à Kinshasa le 28/04/2023.

Pour servir et valoir ce que de droit

Directeur Administratif et Financier

Raymond M.L YUMBA
Directeur Général a.i

